Une conférence sera donnée, aujourd'hui vendredi, à huit heures et quart du soir, dans la salle des fêtes du *Cercle de la Concorde*, par M. A. de Margerie. Le sujet traité sera : *La chevalerie*.

Les amateurs de patinage, et ils sont nombreux, sont en ce moment en liesse.

Le froid semble vouloir se maintenir, et déjà, hier, d'assez nombreux patineurs se livraient à leur plaisir favori sur les fossés du parc de Barbieux.

Si le dégel ne vient pas d'ici dimanche, l'animation sera certainement grande sur la glace.

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi soir, vers sept heures, chez M. X.., rue Nain.

Le feu a pris dans un petit salon du rez-de-chaussée. Un store et des rideaux de tenêtre se sont enflammés au contact d'un bec de gaz-mobile qu'on avait, par mégarde, placée trop près du châssis.

Des passants, voyant les flammes à travers le carreaux, donnèrent l'alarme, et quelques seaux d'eau eurent bientôt raison de ce commencement d'incendie dont les dégâts sont insignifiants.

Un accident de voiture. — La voiture de M. Grimonprez-Delcour traversait la Grand'Place quand, en face de la mairie, l'essieu se rompit.

Il fallut décharger les paniers et les fûts, ce qui demanda une demi-heure.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Un malheureux vieillard, Benjamin Bienfait, belge d'origine, est venu, jeudi soir, demander l'hospitalité chez Mlle Boussemart, fermière au Petit-Beaumont.

Sans asile, incapable de travailler, et, de plus, malade, le pauvre homme a été admis à l'Hotel-Dieu par M. le docteur Godefroid.

Une vieille femme, Sophie Neyaert, demeurant rue Solférino, est tombée si malheureusement rue de l'Alma, qu'elle s'est fracturé la cuisse.

Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu. La blessure ne semble pas présenter de gravité quant à présent, mais en raison du grand âge de la blessée, des précautions et des soins exceptionnels seront à prendre.

Sauf le cas où des complications se produiraient, Sophie Neyaert sera remise d'ici trois à quatre semaines.

Cartes de visites pour nouvel an, ivoire, bristol deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix de page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes et visites chez les personnes qui les auront commandées.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Plusieurs adjudications ont eu lieu jeudi après-midi à l'Hôtel-de-Ville. En voici les résultats :

Fournitures de bureau pour les services municipaux. — Devis, 3,500 fr. — Adjudicataire, Mme veuve Dervaux-Couvreur, avec 26,500 0/0 de rabais.

Imprimés. — Devis, 3,000 fr. — Adjudicataire, M. Rossoor-Delattre avec 16 0/0 de rabais.

Entretien des rues et sentiers de la ville pour une période de 3 ans : adjudicataire, M. Bauduin, avec 16 0/0 ; pour l'entretien des chemins vicinaux, même adjudicataire, moyennant 23 0/0 de rabais.

Fourniture d'habillement aux agents de police : adjudicataire, M. Véret, d'Hazebrouck, avec 31 0/0 de rabais.

La fourniture de fourrages pour les chevaux du service de l'ébouage n'a pas donné de résultat.

Vols de laine. — Depuis quelque temps déjà un ouvrier garotteur, Jules Wyndaele, employé dans l'établissement de M. Félix Desurmont, était soupçonné de détourner de la laine filée qu'il remettait à une fille Marie Amerlinck, avec laquelle il avait des relations. Cette fille faisait confectionner avec la laine des objets de bonneterie qu'elle vendait.

Wyndaele, se sentant surveillé, agissait de façon à n'être pas pris sur le fait, mais M. le commissaire de police du 2e arrondissement ayant appris le nom de la femme qui confectionnait pour le compte du ménage interlope Wyndaele-Amerlinck, la fit appeler et par elle il arriva à établir la culpabilité de Wyndaele. Celui-ci a été arrêté jeudi soir ainsi que la fille Amerlinck, son complice. Il a reconnu que depuis deux mois il se livrait à ces détournements de laines.

Deux employés d'octroi ont été victimes, jeudi soir, des violences de plusieurs ouvriers qui escortaient un camion appartenant à M. C..., fondeur. Ces employés voulaient s'enquérir si le camion ne contenait pas de fraude, mais il leur fut répondu par des coups et l'un d'eux eut le visage tout ensanglanté. Les plus compromis des agresseurs est le domestique, un sieur Alfred Poulain, qui a été arrêté.

Fausse alerte. — On disait, hier soir, qu'un incendie s'était déclaré dans un établissement industriel du quartier du Tilleul : il n'en était heureusement rien et les pompiers en ont été quitte pour leur dérangement.

Vols de charbon à la gare. — M. le commissaire spécial de la gare a fait arrêter trois ouvriers journaliers, inculpés de vols de charbon. Ce sont les nommés Camille Dhondt, Joseph Noulet et Vanmeulebroack.

La douane de Tourcoing a arrêté un appelé Louis Delberghe, trouvé nanti de tabac belge.

LILLE

M. Pichon, sous préfet à Dunkerque, est nommé sous-secrétaire général du Nord, en remplacement de M. Poirson.

M. Pellet, chef de cabinet du Préfet de la Seine, nommé sous-préfet à Dunkerque.

Chronique du vol. — Nous avons annoncé l'arrestation d'une jeune servante, Marie Sylvain, pour vol de bijoux au préjudice de M. Doutrelon de Try, chez qui elle avait été domestique. Marie avait pour amie intime une autre servante, Catherine Baiser, âgée de 19 ans, et comme on n'avait retrouvé chez la première qu'une partie des objets volés on supposa qu'en bonne camarade, elle avait pu faire quelques cadeaux à Catherine. Celle-ci fut donc mandée au bureau de police de sûreté où elle commença par jurer à M. l'inspecteur Droulez qu'elle était complètement innocente et qu'elle n'avait rien reçu de son amie. Elle était pourtant fort impressionnée ; puis, elle reprit peu à peu son assurance et s'écria : « Vous pouvez venir visiter ma chambre ; vous pouvez même me fouiller. » En même temps, elle se mit à vider ses poches, à enlever ses chaussures, etc.

« C'est bien, répliqua M. Droulez. Vous n'avez rien sur vous ; mais je vous visite à mon tour. Passez-moi donc votre parapluie, auquel vous paraissez tenir beaucoup. » A ces mots, la fille Baiser faillit tomber en syncope ; l'inspecteur ouvrit avec précaution le *riflard* et trouva au fond une montre et sa chaîne, et des pendants d'oreilles.

Toute dénégation était inutile. Catherine Baiser est allée rejoindre son amie à la maison d'arrêt.

Boulangiana. — Un journal reçoit de l'un de nos concitoyens, l'honorable M. Henri Ibled, ingénieur des arts et manufactures, fabricant de chocolat, la note suivante que nous nous empressons d'inserer :

« Plusieurs journaux de la région annoncent que le général Boulanger est venu passer quelques jours chez un ami dans le Pas-de-Calais et que cet ami serait M. Ibled, chocolatier de Mondicourt.

» Vous pouvez couper les ailes à ce canard, car je n'ai aucune relation avec le général Boulanger.

» Un certain nombre d'industriels se sont servis du nom du général Boulanger pour battre la grosse caisse. Je suis étranger à cette réclame « à l'américaine » et j'avoue ne pas avoir l'intention de lancer un chocolat Boulanger quelconque. »

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *Robert le Diable* a servi de début à M. Bourgeois, première basse. Nous sommes persuadés que M. Van Hamme a eu, cette fois, la main heureuse en engageant cet artiste qui possède toutes les qualités nécessaires à son emploi. Beau chanteur, conduisant avec beaucoup d'aisance une voix large, sympathique et suffisamment grave, M. Bourgeois a contribué pour une grande part à la réussite de la soirée. Le public l'a accueilli favorablement et attendra, avec impatience, son retour dans un autre opéra.

Mme Laville-Ferminet et M. Merrit ont pu donner libre cours à leur talent. A eux aussi revient l'honneur du succès.

Mme Stella-Corva a jeté un peu d'ombre sur ce beau tableau. Bien que le programme nous ait annoncé, d'après un journal de Gand, que le rôle d'Isabelle était le meilleur de cette chanteuse, nous n'avons trouvé même Stella-Corva ni moins bonne ni supérieure. Ses phrases sont toujours hachées, les éclats de voix aussi fréquents et la prononciation également défectueuse. Voilà les défauts que nous lui reprochons encore.

OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Audience du jeudi 29 décembre 1887

Un propriétaire original qui emploie des procédés plus que bizarres pour conquérir le cœur de ses locataires, est assurément le sieur Pieters.

Dans la maison qu'il occupe à Tourcoing, rue de la Haute-Voie, 36, une chambre est louée à Irma Van Eslande, jeune piqurière de 16 ans.

Le 25 décembre dernier, vers onze heures et demie du matin, Pieters se permit d'entrer dans la chambre de sa locataire.

Indignée, Irma Van Eslande repoussa l'ignoble agression de Pieters et ne dut son salut qu'à la fuite.

Malgré ses dénégations, Pieters reconnu coupable est condamné à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

A propos d'un fer à repasser, deux voisines, les femmes Clémence Duquesnoy et Hortense Froidure, toutes deux habitant Tourcoing, se sont prises aux cheveux et quelque peu égratignées.

A l'audience, leur animosité semble s'être apaisée, la plaignante pousse même l'oubli des injures jusqu'à bercer l'enfant de Mme Duquesnoy, pendant l'interrogatoire de cette dernière.

Aussi le Tribunal se montre-t-il particulièrement indulgent en n'infligeant à la femme Duquesnoy qu'une amende de 16 fr.

La pharmacie sise à Roubaix rue de Lille, n° 143, avait été cédée le 1er juin de cette année, par la pharmacienne Madame Lekeu à M. Legrand qui jusqu'alors était précédemment établi à Douai.

M. Legrand qui n'avait pas encore trouvé acquéreur de la pharmacie de Douai, ne vint pas s'installer d'une façon permanente à sa nouvelle pharmacie de Roubaix, se contentant de venir la surveiller de temps à autre, sachant d'ailleurs pouvoir se reposer en toute confiance sur le mari de Mme Lekeu, qu'il conservait comme aide-pharmacien.

Sur une dénonciation anonyme, le ministère public fut saisi Lekeu pour exercice de la pharmacie sans diplôme.

A l'audience, il est prouvé par de nombreux témoins, et par le contrat de vente intervenu entre Mme Lekeu et M. Legrand, que ce dernier était bien en réalité le propriétaire et le titulaire de la pharmacie, et que Lekeu n'était que l'aide-pharmacien de Legrand.

Le jugement est remis au 6 janvier. MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu de Croix. — Nous pouvions croire que la question nous était posée par un *intéressé* se préparant à profiter du renseignement et à le mettre en pratique. Maintenant que vous nous donnez votre nom, il n'y a aucun inconvénient à vous dire que tout Français *coupable d'un crime de droit commun* peut être extradé lorsqu'il y a un traité d'extradition entre la France et le pays où il s'est réfugié.

Or, ces traités existent avec presque tous les pays, et notamment avec l'Amérique. Par suite, il peut être arrêté dès son arrivée, et, à plus forte raison, sur le bateau français qui l'a à son bord.

Toutefois, pour arrêter l'individu, il faut d'abord que les formalités d'extradition aient été remplies.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 29 décembre 1887

La seconde chambre de la Cour, vient de confirmer un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing en date du 26 juillet dernier, qui a déclaré irrecevable une action intentée devant ce tribunal, comme l'ayant été pour le créancier au débiteur lui-même, au lieu de l'être contre les commissaires, à la réalisation et à la répartition de l'actif abandonné par ce dernier.

Il résulte, en effet, des décisions des premiers juges et de la Cour qu'au cas d'abandon d'actif par un débiteur à ses créanciers, l'un de ceux-ci pour faire reconnaître ses droits, ne saurait désormais poursuivre ce débiteur libéré jusqu'à retour à meilleure fortune. Ce dernier n'a plus qualité pour être actionné en ce qui touche la répartition d'un actif dont l'abandon a transféré à ses créanciers, non seulement la possession, mais la propriété même. C'est aux commissaires choisis par eux, pour la liquidation en direction, que l'un d'eux doit s'adresser en cas de contestation; et plus encore lorsque les autres alléguent l'existence d'engagements relativement à la répartition, pris à leur égard, par le mandataire du poursuivant.

NORD

Institut Pasteur. — Le *Journal officiel* publie la 97e liste de souscription en faveur d'un établissement pour le traitement de la rage. Nous y relevons les souscriptions suivantes :

(Nord). — Les communes de Marolles, 50 fr. — Favril, 50 fr. — Prisches, 50 fr. — Ors, 50 fr. — Masnières, 25 fr. — Plesquières, 10 fr. — Marcoing, 40 fr. — Condé, 200 fr.

Le département du Pas-de-Calais, 1 000 fr. — Les communes de : Hénin Liétard, 100 fr. — Calonne-sur-la-Lys, 100 fr. — Mont-Bernenchon, 10 fr. — Robecq, 20 fr. — Saint-Floris, 5 fr. — Heuchin, 10 fr.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Jean-Louis Deman, né à Dunkerque le 30 avril 1860, nommé tout récemment vicaire à Lille, paroisse Saint-Michel. M. l'abbé Deman est mort jeudi dans sa famille. Il a été enlevé en quelques jours, par la variole, qui sévit, en ce moment, à Dunkerque.

Le vol de la mairie de Gommegnies. — Nous avons signalé les détournements de registres d'actes de l'état civil commis à la mairie de Gommegnies : une information vient d'être ouverte contre le secrétaire de la mairie, Ernest Basilaire, âgé de 26 ans, fortement soupçonné d'être l'auteur de ces détournements.

Le parquet d'Avesnes s'est transporté à Gommegnies pour procéder à des perquisitions; de nombreux témoins ont été entendus, des confrontations opérées, à la suite desquelles Basilaire a été écroué à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Bibliothèque de Douai arrêtée. — Un nouvel incident vient de se produire à Douai à l'occasion du transfert de la bibliothèque académique à Lille.

Trente-deux caisses de livres furent en effet transportées à Lille ce jour-là.

Lundi, cent autres caisses allaient prendre le même chemin, lorsque la municipalité fit signifier au recteur, par ministère d'huissier, opposition à tout enlèvement de livres et plaça un agent de police devant la bibliothèque avec ordre de ne laisser sortir aucun objet.

Le recteur fait savoir que le ministère considère comme propriété de l'Etat tous les livres de la bibliothèque universitaire, y compris ceux qui avaient été achetés sur les fonds communaux.

Il ordonna de continuer le déménagement.

Mais la municipalité a riposté en envoyant, mardi matin, à la bibliothèque le secrétaire général de la mairie, l'architecte municipal et un brigadier de police qui ont procédé à l'expulsion du personnel de la bibliothèque universitaire, ont fermé les portes à clef et ont placé un planton devant la porte. L'affaire en est là.

Doulers. — *Un prétendu espion.* — Le jour de la Noël, L. Credos, 32 ans, employé des contributions indirectes, à Maubeuge, s'était rendu en voiture dans cette commune pour affaire personnelle. Le soir, en regagnant Maubeuge, l'idée lui vint de prendre une chope dans un cabaret du mont de Doulers.

Il était à peine assis, que cinq ou six consommateurs qui était là se mirent à chuchoter. M. Credos entendit prononcer le mot d'espion. Il fut bientôt entouré et il eut beau protester, on lui déclara qu'il ne parlerait pas. Il était 10 h. du soir. Celui-ci arriva au cabaret. Les explications de M. Credos ne lui suffisant pas, il en refèra au maire. Ce magistrat était couché.

Il donna ordre au garde d'arrêter le prétendu espion sans l'avoir entendu et de le conduire le lendemain à la prison d'Avesnes. Le malheureux passa la nuit dans une chambre, sans feu, sans lumière, gardé à vue par le garde champêtre.

Le lendemain, il fut conduit à Avesnes, mais relâché aussitôt. Quoi qu'il en soit, de pareils faits sont regrettables. Il ne faut pas, sous prétexte de voir partout des espions, s'en prendre, sans rime ni raison, à de braves gens qui se rendent pour affaires personnelles dans les localités voisines de celles qu'ils habitent. A ce compte-là, on ne pourra plus sortir de son village sans s'exposer à être arrêté, emprisonné et conduit devant les magistrats. On dit que M. le maire de Doulers a été beaucoup trop vite en besogne. C'était le cas de se lever et de voir l'affaire de plus près.

Le crime de Millam. — Nous avons annoncé le crime de Millam. La victime, David Hebbynck, 67 ans, était un petit cultivateur aisé qui, depuis quelque temps, manifestait l'intention de vendre sa ferme et de se retirer chez sa fille, Mme Ponhelle, à Ste-Marie-Kerque.

Il offrait en vente à tout venant la petite ferme qu'il occupait. Un de ses voisins, François Baeye, journalier, entra en pourparlers avec lui, mais le vieillard demandait de son immeuble un prix très élevé, et qu'il augmentait encore chaque fois que le voisin parlait de s'en rendre acquéreur. Cette attitude agaçait fort Baeye.

Lundi dernier, vers minuit, étant à l'estaminet Mabe, comme ils causaient de cette interminable affaire, une querelle éclata entre eux. Le garde champêtre entra au moment où ils s'empoignaient et les sépara.

Mabe remarquant l'état de surexcitation de Baeye, eut comme un pressentiment et pria Kieken de reconduire chez lui cet individu. Celui-ci accéda ; et tous deux se retirèrent. Ils étaient arrivés près de la porte de Kieken, lorsque Hebbynck qui avait marché très vite les rejoignit.

Une explication nouvelle eut lieu, mais sans animosité, et Kieken les croyant réconciliés rentra chez lui. A partir de ce moment, il est malaisé de démêler exactement ce qui s'est passé. Un voisin, le sieur Bayart, entendit vers minuit le bruit d'une violente altercation et reconnut la voix des deux hommes. Hebbynck disait :

— Nous voilà seuls, si tu veux me tuer tu l'as belle !

La discussion continuant encore, mais sur un ton moins élevé, Bayard se rendormit.

On sait que le lendemain, des ouvriers allant à leur travail trouvèrent dans sa ferme, le malheureux vieillard assassiné. Il avait d'horribles blessures au menton et à la tempe, une main fendue : près de lui gisait une houe tachée de sang. Une enquête fut aussitôt ouverte.

Des témoins furent entendus et Baeye fut arrêté.

Le parquet de Dunkerque descendit mercredi à Millam.

Quinze témoins furent entendus. L'inculpé, interrogé, nia d'abord, mais confronté avec sa femme, il entra dans la voie des aveux. Il déclara que Hebbynck, frappé d'un coup de houe, il l'avait désarmé, et, à son tour, lui en avait porté deux coups, au hasard, qu'il ignorait l'avoir tué.

Or, M. le docteur Duriau, médecin légiste, a constaté trois blessures à la tête dont une seule suffisait pour déterminer la mort.

Baye est un homme de 40 ans.

L'émotion est grande à Millam, où le *père* Hebbynck, comme on l'appelait, était fort estimé.

Cette affaire passera à la session de février.

PAS-DE-CALAIS

Mgr l'évêque d'Arras à Rome. — Mgr l'évêque d'Arras est heureusement arrivé à Rome. Le prélat est descendue au Séminaire-Français, via Sancta Chiara.

Le crime de Berck-sur-Mer. — Mardi soir, arrivait à Berck un gendarme à cheval porteur d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Montreuil contre la femme Boutin.

C'est à la suite de nouvelles révélations qui ont établi les charges les plus accablantes pour les époux Boutin que cette nouvelle arrestation a été décidée. La femme Friscourt et une fille, Léa Bayart, qui ont soigné la femme Flasque pendant les quelques jours qui ont suivi le crime, ont déclaré que la pauvre femme a nettement désigné Boutin comme son assassin.

Nouveaux détails. — Le parquet de Montreuil a fait mercredi une nouvelle descente à Rang-du-Fliers. La femme Friscourt, qui était au service des époux Boutin, a été longuement interrogée sur le poignard et le coup-de-poing américain rapportés le mois dernier de la ville par la femme Boutin.

Les interrogatoires se sont prolongés fort avant dans la soirée : plusieurs témoins qui ont approché la femme Flasque dans la soirée du crime affirment l'avoir entendue murmurer : « C'est mon beau-frère, je l'ai parfaitement reconnu. » Le parquet n'a quitté Rang-du-Fliers qu'après minuit.

La préfecture de police a fait une enquête sur les prétendues relations de l'assassin Joly avec Pranzini; ces relations sont absolument démenties, mais des renseignements sur le séjour de Joly à Paris ont été communiqués au parquet de Montreuil-sur-Mer.

BELGIQUE

M. Van Praet, né à Bruges en 1806, ministre d'Etat, est décédé mercredi soir, à Bruxelles.

Son oncle, Joseph Van Praet, de Bruges également, mort à Paris en 1837, était un érudit et un bibliographe de mérite qui s'était fait naturaliser français en 1815.

M. Jules Van Praet fit ses études littéraires à Bruxelles, puis étudia le droit et les sciences politiques à l'université de Gand. Etant entré dans la diplomatie, il devint, en 1831, secrétaire de légation à Londres et prit une part active qui eut pour résultat de faire monter Léopold de Saxe-Cobourg sur le trône de Belgique. Quelque temps après, il devint secrétaire du cabinet du Roi et fut nommé, en 1840, ministre de la maison du Roi, fonctions qu'il a conservées sous le règne actuel.

Il était, depuis 1866, membre de l'Académie de Belgique. Sa galerie de tableaux est très appréciée dans le monde européen des arts. Il laisse plusieurs ouvrages historiques d'une réelle valeur. Son chef-d'œuvre : *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*, n'est pas terminé.

M. Van Praet a passé les dernières années de sa vie dans la pratique de la religion. Il était presque aveugle, mais l'œil intérieur s'ouvrait de plus en plus aux vérités eternelles. C'est un homme illustre qui disparaît.

Le Roi et la Reine s'étaient rendus auprès de M. Van Praet dans la soirée, mais le malade n'avait pu reconnaître ses souverains.

La délégation de l'Institut de France à Bruxelles. Les illustres délégués de l'Institut de France ont eu, mercredi, à Bruxelles, une journée bien remplie. M. Renan, M. Jules Simon, M. Wallon, M. Joseph Bertrand, avec M. Chaplain, ont visité le Musée ancien et le Musée moderne. M. Jules Simon a vu en outre, quelques-uns de ses amis de Bruxelles, et il a rendu visite à M. Frère-Orban.

Parmi les occupations des académiciens de France à Bruxelles, il faut compter la réception de quelques reporters obstinés. Cela avait même commencé à Mons. Mardi soir, à l'arrêt à Mons du train de Paris, la porte du wagon-salon, mis obligeamment par le baron de Rothschild à la disposition des délégués de l'Institut, s'ouvrit, et un reporter souriant fit irruption, s'excusa, du reste, de sa liberté grande, et se mit à interroger M. Renan, comme un juge d'instruction.

M. Jules Simon se refuse toujours, à ces *interviews*. Il dit aux reporters qui le persécutent : « Quand j'ai quelque chose à dire au public, je le dis moi-même ; je le dis peut-être avec moins de talent que vous ; mais je suis sûr de le dire avec plus d'exactitude. » Remettant la médaille au duc d'Aumale un des secrétaires perpétuels a ajouté : « Nous aurions mieux aimé remettre cette médaille autre part qu'ici, qu'en un lieu d'exil. » Ce qui a fait venir les larmes aux yeux du duc d'Aumale, moment d'émotion qu'il a bientôt surmonté.

La médaille est magnifique, mais les trois exemplaires, en or, en argent, en bronze, la rendent inégalement. C'est l'or, le métal le plus précieux, qui la fait le moins valoir. L'argent a surtout bien rendu le revers de la médaille qui représente le château de Chantilly. La face, c'est-à-dire la tête du duc d'Aumale s'est accusée admirablement dans l'exemplaire en bronze. Face et revers forment une belle œuvre de M. Chaplain.

M. Renan, M. Wallon, M. Bertrand, M. Chaplain, ont dîné chez le duc d'Aumale, avant de se rendre avec lui à la première représentation de *Gioconda*. M. Jules Simon, qui s'était engagé, depuis plusieurs jours, à dîner avec deux de ses amis de Bruxelles, s'est excusé auprès du duc d'Aumale, qu'il est allé saluer dans sa loge. Les délégués de l'Institut ont paru très charmés de la beauté du spectacle de *Gioconda*. M. Jules Simon, qui avait vu l'œuvre de Ponchielli, récemment à Madrid, délirait l'exécution et la mise en scène de Bruxelles très supérieures à celles de Madrid.

Les délégués de l'Institut auprès de M. le duc d'Aumale, ainsi que M. Chaplain, ont quitté Bruxelles, jeudi matin, à 7 heures.

Haine Saint-Pierre. — Les verreries de Sainrieumont chôment depuis quinze jours; les magasins regorgent de marchandises. On parle de plusieurs milliers de pieds de verre en stock. Ce chômage cause de grands dommages à la classe ouvrière; cependant d'après leur contrat, les verriers et les premiers gamins touchent quatre francs et les deuxièmes gamins un franc par jour de chomage.

Incendie d'une église. — Dimanche après-midi, après que les services divins furent terminés à l'église de Ramsel (Anvers), le feu se déclarait dans la sacristie de cette église.

Les flammes se sont propagées avec une grande rapidité et on n'a pu sauver que les objets transportables à la main. L'église fut consumée en moins de deux heures.

Lorsque la tour brûla, les flammes atteignirent une attitude incroyable et la cloche est tombée avec grand fracas sur les dalles.

Horrible tentative de meurtre à Bruxelles. — A... est un bon ouvrier horloger, et ses antécédents sont irréprochables.

Mardi soir il sortit avec son épouse, lorsque, arrivé au boulevard Anspach, il eut une discussion avec sa chère moitié et lui administra une volée de coups de poing.

Des passants, indignés, empêchèrent A... de battre sa femme et permirent à celle-ci de prendre la fuite.

A... alla se plaindre au commissariat des coups que lui avaient généreusement donnés les passants puis rentra chez lui.

A... frappa à la porte de sa chambre à coucher; sa femme vint lui ouvrir.

A peine était-il dans sa chambre que l'horloger saisit sa femme par les cheveux et la terrassa. Lorsque sa victime fut à terre, A... ôta ses souliers et en frappa violemment sa femme à la tête et sur tout le corps.

La pauvre femme reçut plusieurs blessures graves au sommet de la tête, elle avait de plus des côtes brisées. A... a été arrêté.

Une terrible explosion s'est produite, jeudi matin, dans les caves des Halles centrales de Bruxelles.

Le concierge des halles et un ouvrier ont été grièvement blessés.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 décembre.* — Madeleine Dhalluin, rue du Grand-Chemin, 128. — Louise Thibaut, rue Pellart, 40. — Louisa Leman, rue Lacroix, 6. — Edmond Vermaute, rue Saint-Laurent, cité Saint-Joseph, 21. — Juliette Trentesaux, rue de Lannoy, maisons Froidure. — Adolphe Parmentier, rue du Fontenoy, cour Moreau, 7. — Aurélie Caby, rue Perrier, 14. — Eugène Delattre, rue de Lannoy, 255. — Joseph Vanbever, rue Bernard, 54. — *Mariage.* — Auguste Chesquière, 28 ans, journalier, et Rosette Hironx, 18 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Victor Hospied, 39 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs. — Elise Debacker, 4 ans, rue de la Barbe d'Or, 3. — Martine Hazebrouck, 65 ans, ménagère, rue Pérol, 12. — Auguste Delmotte, 2 ans, rue de Lannoy, cour Boyaval, 15. — Félix Herbay, 58 ans, représentant de commerce, rue des Arts, 3. — Suzanne Defreane, 4 ans, rue Turgot, 51. — Eléonore Lebrun, 4 ans, rue du Pile, cour veuve Bonte, 9.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 19 au 25 décembre.* — Emile Verbert, Grande-Rue. — Berthe Delannoy, rue du Boulevard. — Berthe Dekeyser, rue Vauban. — Mélanie Vandeputte, rue de la Malcharmie. — *Publication de mariage.* — Jean-Baptiste Rocq, 26 ans, teinturier, et Marie Thienpont, 23 ans, journalière. — *Mariages.* — Lucien Mulliez, 24 ans, boucher, et Elise Richard, 22 ans, servante, à Roubaix. — Constantin Briffaut, 21 ans, maître maçon, et Juliette Fremaux, 20 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 19 au 25 décembre.* — Louis Pluquet, 85 ans, boulevard de la Chapelle. — Hélène Lecat, 4 mois, rue de l'Avenir. — Victoire Pottier, 63 ans, rue des Jardins.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Charles Laisnez, rue Fin de la Guerre. — Jeanne Rédelé, rue Hauchard. — Pauline Carton, rue de Gand. — Paul David, rue du Tilleul. — Justine Dehaerryck, rue de la Ferme. — *Du 29.* — Emile Desmet, aux Orions. — Auguste Deschamps, rue Lerouge. — Carlos Lesgnel, au Plocon. — Eugène Horreul, rue Saint-Pierre. — *Mariages.* — Joseph Drusene, 24 ans, instituteur, et Laurent Duvillier, 23 ans, sans profession. — Félix Gruart, 27 ans, ferblantier, et Hortense Desrousseaux, 33 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Germaine Leblanc, 9 mois, rue du Tilleul. — *Du 29.* — Hélène Boogaert, 6 mois 23 jours, rue de la Potence.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LIÉVIN-JACQUART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise-Joseph JACQUART, décédée à Wattrelos, le 28 décembre 1887, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — Rassemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit-Paris, (maisons Plouvier-Boulanger), à 8 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille DEREUX-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur DEREUX, cabaretier, facteur en retraite, décédé subitement à Lannoy, le 28 décembre 1887, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 31 courant à 9 heures 1/2, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 h. 1/4, à l'estaminet de la *Belle Vue* 1621 d

Les amis et connaissances de la famille HERBAY-ARGELLIES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Félix-Joseph HERBAY, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la *Messe du Convoi* qui sera célébré le dimanche 1er janvier 1888, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 2 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 70.

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de M. François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la *Messe du Convoi* qui sera célébré le dimanche 1er janvier 1888, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 2 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 70.

Les amis et connaissances de la famille VERGOTTE-PONTHIEU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine PONTHIEU, veuve en premières noces de M. Charles-Louis VANMIENE, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, à l'âge de 71 ans et 1 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 1er janvier 1888, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général Chanzy, 17.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 2 janvier 1888, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur François CHAVET, époux de Dame Marie DONZE, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1887, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le mardi 3 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos des ames : de Dame Apolline-Désirée BOUILLET, épouse de Monsieur Henri TENEUL, décédée à Hem, le 5 janvier 1884, dans sa 51e année, et de Mademoiselle Julie-Sophie TENEUL, décédée à Hem, le 16 mai 1885, à l'âge de 21 ans, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un dévoyé

M. Rolly de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne, à Paris, vient de mettre la main sur un habile voleur de profession, membre dévoyé d'une famille dont le nom est honorablement connu dans l'armée. L'existence de ce malheureux, déjà condamné plusieurs fois et recherché en vain par la police depuis quinze mois, ne manque pas d'incidents bizarres. Voici dans quelles circonstances il s'est fait arrêter.

La samedi 24 courant, un homme d'un certain âge, à la chevelure brune parsemée de fils argentés, correctement vêtu de noir, coiffé d'un chapeau haut de forme et d'un luisant irréprochable, entrait chez un bijoutier de la rue du Quatre-Septembre, et, après s'être fait montrer divers joyaux, se disposait à s'en aller sans avoir rien acheté, quand le commerçant s'aperçut qu'une des bagues montrées à ce client avait disparu. On voit d'ici la scène : le marchand menace de faire arrêter le monsieur correct, qui proteste de son innocence : puis, tout à coup, se baissant, il s'écrie : « Mais la voilà, votre bague; elle était tombée à terre », et il représente au bijoutier la bague disparue.

Peu satisfait de cette explication, le joaillier fait conduire au commissariat son étrange client. Là, l'individu arrêté s'indique : il se nomme Durand, dit-il, il a été capitaine au long cours de la Compagnie transatlantique, il est actuellement professeur de langues étrangères ; son arrestation peut lui faire perdre sa position.

Le commissaire, peu crédule, l'observe attentivement, le presse de questions, et lui fait avouer d'abord qu'il a bien réellement essayé de voler la bague en la laissant tomber dans son parapluie entr'ouvert. Puis il en voie au Dépôt le prétendu professeur et l'y laisse méditer jusqu'au lundi, pendant que les inspecteurs prennent des renseignements.

Une facture d'un coiffeur de la rue de Londres, retrouvée dans les poches de l'inculpé, met la police sur la bonne piste. On retrouve sa maîtresse, la fille Blanche P..., se disant appeler baronne d'X... et demeurant rue Caumartin. Enfin le faux Durand se décide à faire des aveux, et raconte son histoire.

« Je suis, dit-il, le fils de M. de P... d'X..., officier supérieur, ancien major de la place de Paris. Mon frère, colonel de cavalerie, a épousé Mlle de la R... Je suis arrivé jusqu'à l'âge de cinquante-sept ans sans avoir jamais eu une situation nettement définie. Je me suis occupé cependant de la vente des diamants comme courtier. En 1868, j'ai été condamné à cinq ans de prison pour vol de bijoux; à cette époque, j'ai eu l'occasion de rendre des services à l'administration; l'on m'avait, à *Mazas*, placé